

Image not found or type unknown



Droit des enfants adultérins

Par **adjoubala**, le **15/02/2010** à **23:03**

Bonjour,

je souhaite avoir un renseignement concernant le droit de mes enfants. Il n'ont pas été reconnus par leur père qui est dcd il y a 2 mois, peuvent-ils prétendre à sa succession sachant que nous avons eu une liaison pendant 18 ans, qu'il s'est toujours occupé d'eux, qu'il versait régulièrement de l'argent pour eux, qu'il participait à leur éducation. Il était sur le point de les reconnaître et avait pris des renseignements pour cela. Sa famille connaît l'existence de mes enfants mais jusqu'à présent personne ne s'est manifesté. Comment je dois faire valoir leur droit auprès de justice.